

PASSEPORT - Modification d'état-civil

Présence du demandeur obligatoire, accompagné d'un représentant légal si mineur.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Le formulaire doit être complété à l'encre noire sans rature. Il est à retirer à la mairie de Carbonne ou à compléter en ligne sur le site de l'ANTS (pré-demande) et doit être imprimé.

Pièces à fournir	Mariage	Séparation	Changement prénom	Nom d'usage demandeur mineur	Nom d'usage demandeur majeur	Décès conjoint
Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois			X	X		
Copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois	X					
Copie intégrale d'acte de décès						X
Passeport à modifier	X	X	X	X	X	X
2 photos d'identité conformes aux normes (différentes de l'ancienne CNI/Passeport)	X	X	X	X	X	X
Justificatif de domicile de moins d'un an (<i>pour les mineurs celui du parent accompagnant l'enfant au dépôt de la demande</i>)	X	X	X	X	X	X
Si vous êtes hébergé : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + facture à son nom + copie de sa pièce d'identité	X	X	X	X	X	X
Pièce d'identité du parent accompagnant l'enfant au dépôt de la demande (en cours de validité)			X	X		
Garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité des 2 parents			X	X		
Jugement de divorce / séparation			X	X		

L'utilisation du nom d'usage : Un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents en "nom d'usage" à condition que les deux parents figurent dans son acte de naissance. L'accord écrit signé et la copie de la pièce d'identité des deux parents est obligatoire.